

Communiqué de presse 24/08/10

# Réponse aux annonces d'ISS

Après avoir brandi une pétition que personne n'a encore vue à part M. Kuhn, le Directeur d'ISS Aviation, voici qu'ISS publie à grands frais sa version des faits, laquelle appelle notre réponse :

## « **Bonnes relations avec les syndicats des autres cantons** »

Nous rappelons à ISS que les syndicats cantonaux et nationaux sont solidaires des grévistes, comme le témoignent encore la récente conférence de presse de l'USS ou la signature de notre appel de soutien par toutes les centrales syndicales suisses. Ce sont donc tous les syndicats de Suisse qui dénoncent le dumping salarial qu'ISS effectue à l'aéroport de Genève.

## « **Aucune baisse de salaire** »

### SUR LES GRILLES DE SALAIRES

Nous joignons à ce document le comparatif des salaires entre la CCT dénoncée et les nouvelles conditions salariales. Pour un nettoyeur en début de carrière, la perte de salaire est de 228.10 CHF et de 1'297.75 CHF en fin de carrière.

### SUR LES SALAIRES REELS

Si les employés ne gagnent pas moins sur l'année que ce qu'ils avaient jusqu'à présent c'est, pour bon nombre d'entre eux, parce que leur salaire n'était pas correct. ISS ne respectait pas la CCT du personnel avec salaire mensuel, qui s'appliquait à tous les employés travaillant au moins 20h par semaine, pour leur appliquer abusivement la CCT du personnel payé à l'heure (« auxiliaire ») beaucoup moins favorable (jusqu'à 7.- CHF de moins par heure, sans compter le 13<sup>ème</sup> salaire et les autres avantages sociaux de la CCT des fixes).

## « **Anciens employés mensualisés de Swissair** »

Il existe effectivement 5 personnes bénéficiant encore d'avantages remontant à l'époque de Swissair. Ce sont celles qui sont allé porter une prétendue pétition au journaliste de la Tribune de Genève.

Pour le reste, les employés étaient jusque-là sous la CCT d'ISS Aviation, laquelle a effectué des baisses de salaires de 15% par rapport aux salaires « Swissair » en 1993, et n'a pas suivi régulièrement le coût de la vie depuis. Dire que nous voulons mettre le personnel actuel sous les conditions de Swissair, c'est simplement se moquer du monde. Un employé d'ISS Aviation gagne aujourd'hui plus de 20% en moins qu'un employé de Swissair en 1992 !

## « **Aucune violation des conventions collectives** »

ISS s'appuie sur un récent jugement des Prud'hommes, contre lequel nous avons fait recours, pour affirmer qu'ils n'ont pas violé les CCT en payant comme « auxiliaires » des employés travaillant comme des « fixes ». Ce discours d'ISS est en contradiction totale avec un autre de ses discours, selon lequel les exigences « démesurées » du SSP coûteraient des sommes faramineuses. Le SSP demandant uniquement le **maintien et le respect des CCT dénoncées**, si ISS et les Prud'hommes ont raison, à savoir que ISS respectait jusque-là les CCT, alors nos exigences ne coûtent pas un centime !

En déclarant que le respect des CCT leur coûterait cher, ISS avoue simplement les avoir sciemment violées ! Et ce depuis des années. Qui a menti ? ISS en ne respectant pas les CCT ou le SSP en le dénôçant ?

## « **Des salaires au-dessus de la CCT du nettoyage** »

C'est normal que les salaires soient différents, puisqu'il s'agit de travaux également très différents : Le travail à ISS Aviation se fait comme travail d'équipes, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365, jour et nuit. Le nettoyage d'entretien se fait normalement durant quelques heures par jour, soit la matinée avant l'ouverture des bureaux, soit entre 18 et 20 heures.

Le travail à ISS Aviation se fait sur le tarmac où il y a des conditions extérieures difficiles, sous un bruit énorme et entouré des vapeurs de kérosène, l'été souvent sous une chaleur écrasante, mais aussi sous la pluie, en hiver dans le froid extrême.

Le travail ne se limite pas au nettoyage. ISS Aviation est aussi responsable du transport d'équipages (on pourrait donc aussi bien comparer le travail avec celui effectué par les TPG), d'alimentation d'eau fraîche et de vider les réservoirs d'eaux polluées. En été, les odeurs sont suffocantes, en hiver il peut y avoir de la glace qui bloque le robinet et, quelque fois durant le travail, les travailleurs sont souillés par des excréments.

Le travail à ISS Aviation est à comparer aux travaux faits par d'autres entreprises sur le tarmac. D'ailleurs, toutes ces entreprises œuvrant sur le tarmac sont soumises à la même législation de protection de santé, justement parce que les conditions cadres sont les mêmes (OLT 2, art. 51 en lien avec art. 26a).

Tandis que le travail de nettoyage de bureau est souvent un travail secondaire qui est fait après une journée de travail chez un autre employeur, le travail à ISS Aviation ne permet guère de le combiner avec un autre emploi. Il faut pouvoir vivre avec ce revenu.

Conclusion : En aucun cas on pourrait comparer le travail effectué par le personnel d'ISS Aviation avec le nettoyage d'entretien. On pourrait aussi bien comparer avec le transport de personnes (p.ex. TPG). La CCT du nettoyage ne peut pas faire référence pour ISS Aviation.

### **« ISS Aviation n'est pas en grève »**

Ah non ? Alors comment se fait-il qu'il faille une quarantaine de personnes pour remplacer les grévistes ? Comment se fait-il que les nettoyages à fond des avions (« A Check ») aient été transférés à Zürich ? Comment se fait-il que Gate Gourmet doivent encore intervenir régulièrement pour vider les poubelles d'easyJet, en lieu et place d'ISS ?

### **« Seuls 44 employés ont voté et ils ont refusé de faire grève »**

ISS a déjà attaqué le SSP sur ce point au Tribunal de la CRCT. Le SSP s'est offert de fournir au Tribunal la liste des votants et le résultat de leurs votes, comme gage formel du résultat qui a été en faveur de la grève. Ni le Tribunal ni ISS n'ont cru bon alors de faire exécuter ce contrôle du vote. Déclarer aujourd'hui encore que le résultat était contre la grève est un mensonge pur et simple, qui témoigne de la malhonnêteté crasse de cette entreprise.

### **« Choqués, 2 représentant du SSP ont renoncé à leur fonction syndicale »**

La vérité est toute autre. Suite à la grève de janvier et au fait que des délégués syndicaux n'avaient pas osé la faire, le SSP s'est doté d'un règlement qui exclue de leur rôle de délégués, ceux qui ne suivent pas un mouvement voté par le personnel. Ça a été le cas aussi à ISS pour des délégués qui ont eu peur de faire grève. Ils demeurent membres du SSP mais ne sont plus habilités à le représenter officiellement face à l'employeur. Vous retrouverez ce règlement sur notre site : [www.sspta.ch](http://www.sspta.ch)

### **« 14 grévistes menacent 135 emplois »**

Tous les chiffres publics d'ISS indiquent une croissance énorme des profits et bénéfices. A titre d'exemple et pour l'Europe occidentale, entre le premier trimestre 2009 et le premier trimestre 2010, la marge opérationnelle (rapport entre le résultat d'exploitation – soldes des entrées et des charges – et le chiffre d'affaires) est passé de 4.1% à 4.6%, c'est-à-dire 1.6 milliard de CHF.

De plus l'argent dépensé par ISS contre la grève (surcoût de personnel Adecco, paiement de 3 Protectas pour surveiller les grévistes, paiement de salaire-hôtel-transport du personnel zurichois, annonces dans la presse, paiement d'un cabinet externe de communication, perte de prestation au profit de Zürich ou Gate Gourmet, etc.) est bien plus important que le coût d'application des CCT. Avec ce que ISS a déjà payé dans cette grève, ils auraient pu financer les CCT pour longtemps.